

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Paul DOITEAU-LEVEE, Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Catherine FAUCHE.

Étaient absents : Patrick POTTIER (pouvoir à Josette MUSSET), Corinne GUILLON (pouvoir à Françoise MAIRESSE)

Secrétaire de séance : Olivier POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 3 mai 2024
- Point urbanisme
- Devis travaux salle des fêtes
- Organisation des élections
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2024 est validé par tous les membres du conseil présents.

POINT URBANISME :

Demande de CU informatif au Harmel – vente PESTY / LE FOLL Maryse – Parcelle B447 de 2590m²

Demande de CU informatif à La Godinière – Vente LESUR / LHOMME et MAHE – Parcelles ZA12 et ZA13 de 46607m²

DEVIS TRAVAUX SALLE DES FETES :

Comme demandé par le conseil lors de la dernière réunion, Madame Le Maire présente un devis de LA RISLOISE DE CONSTRUCTION pour la réfection de la totalité du sol de la salle des fêtes d'un montant de 71.928,44€. Corinne GUILLON par l'intermédiaire de Françoise MAIRESSE demande un deuxième devis. Madame Le Maire répond qu'avant de déplacer une entreprise il faut déjà savoir si oui ou non, nous sommes prêts à engager une dépense de cet ordre-là.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner suite, le devis étant trop important.

Madame Le Maire revient au premier devis pour la réfection du sol du préau et des toilettes de 28.970,39€.

Les conseillers remettent en question la nécessité des urinoirs et envisagent soit de les supprimer soit de les remplacer par un WC.

Eric DEJEAN-SERVIERES fait remarquer que l'évacuation pour un urinoir n'est pas la même que pour un WC. Cela engagerait trop de travaux.

ORGANISATION DES ELECTIONS :

Madame Le Maire remercie tous les membres du conseil qui lui ont prêté main forte pour la préparation des élections.

Elle rappelle les points suivants :

- les créneaux horaires de tenue du bureau de vote

- la composition du bureau : 1 président, 2 scrutateurs, 2 accesseurs, 2 secrétaires. Il est décidé que Josette MUSSET sera le président, Eric DEJEAN-SERVIERES et Olivier POULAIN les scrutateurs, Lydie FAURE et Paul DOITEAU-LEVEE les secrétaires et Françoise MAIRESSE et Catherine FAUCHE-DORGERE les accesseurs.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

- Les marquages au sol dans le bourg ont été réalisés par INTERCOM
- Le département va installer des panneaux directionnels sur la RD140 aux croisements des Quatre-Houx.

TOUR DE TABLE :

Paul DOITEAU-LEVEE demande si la commune ne pourrait pas prendre une entreprise pour effectuer le fauchage des routes ? Il précise qu'en ce moment les herbes sont tellement hautes que certains croisements sont très dangereux. Madame Le Maire répond que ce serait un coût supplémentaire pour la commune alors que la compétence a été reprise par INTERCOM.

Lydie FAURE :

- Qu'en est-il des poteaux au Milan. Madame Le Maire répond qu'elle relance régulièrement SIEGE mais qu'elle n'a toujours pas de date précise pour leur enlèvement.
- Un habitant souhaite savoir si les buses du fossé entre le cimetière et Chatel La Lune vont être changées afin d'éviter des inondations ? Madame Le Maire répond que le dossier est entre les mains du département. Il est convenu qu'Eric DEJEAN-SERVIÈRES va relancer le service.
- Concernant le nom de salle des fêtes, Lydie FAURE propose d'apposer une plaque dans le style de la plaque des maires.

Catherine FAUCHE-DORGERE nous informe que le service de transport social mis au service des particuliers par INTERCOM n'a plus de moyen.

Il existe aussi une association (ACCES – Pôle mobilité solidaire) qui propose des services mais ils n'ont pas de chauffeur.

Elle nous informe qu'à partir de janvier 2025, toutes les associations devront payer 5€ par mois pour avoir un compte au CREDIT AGRICOLE sauf si elles adhèrent à YAPLA qui ont un accord avec le CA,

Françoise MAIRESSE :

- Demande si nous avons des nouvelles du fond de concours. Madame Le Maire dit que le 1^{er} tirage doit se faire en juin et que le 2^{ème} tirage sera en septembre. Mais pas de nouvelle pour le moment.
- Avons-nous des nouvelles de l'agence de ruralité pour l'isolation du logement communal. Non pas de nouvelle à ce jour.
- Que faisons-nous finalement pour la boîte à livres. Madame Le Maire explique s'être entretenue avec le président du comité des fêtes qui lui laisse la réalisation de la boîte à livres. Elle sera donc dans l'abri bus. Un plexiglass et un meuble vont être commandés.
- Concernant la poutre de l'église, que va-t-il être fait. Madame Le Maire explique que la poutre en bois va être enlevée et remplacée par une poutre en béton qui sera recouvertes de briques comme celles sur le côté de la porte. Le maçon doit également refaire les joints autour des silex.
- Une habitante a donné l'idée d'installer un banc en pierre entre l'entrée de l'église et l'if.

Séance levée à 20H40

Josette MUSSET
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue official stamp. The stamp is circular and contains the text 'Mairie' at the top, '17410 Le Noyer en Ouche' at the bottom, and a central emblem featuring a castle and a sun. Below the emblem, the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' are visible.